

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 41 [i.e. 42]

Artikel: Lausanne, le 12 octobre 1878
Autor: L.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 12 Octobre 1878.

Tout le monde est en chasse. Tandis que le disciple de St-Hubert poursuit le lièvre ou la bécasse, le gendarme traque le gibier de justice et le journaliste fait la chasse aux canards. Ce dernier est peut-être celui qui rentre le moins souvent bredouille.

L'homme d'affaires X., qui fait la chasse aux écus et dont la bourse prend un air de gibecière, a déjà fait, durant quinze jours, autant de fois la même question et reçu invariablement la même réponse. M. Y., s'il vous plaît ? Il est en chasse.

En effet, crotté jusqu'aux reins, souvent trempé à faire plaisir, ce dernier rentre le soir harassé, esquinté et gros Jean comme devant; sans compter, hélas ! que le malheureux retrouve au logis sa moitié, plutôt disposée à le narguer qu'à le plaindre. — Aussi à combien d'expédients doit recourir le chasseur pour ne pas avoir l'air de rentrer bredouille !... Le marchand de gibier est naturellement la planche de salut du Nemrod malheureux; mais encore combien la maladresse du sauveur ne cause-t-elle pas de déboires au plus zélé de ses clients !

M. X., qui est en chasse sur les bords du Jura depuis quelques jours, écrit à sa femme pour lui raconter ses exploits; il termine en disant qu'il a chassé avant-hier avec un ami maladroit qui a failli le tuer au moment où il venait d'occire un lièvre. Ce lièvre, je te l'envoie, ajoute le mari. Le porteur de la lettre te le remettra.

Après avoir lu la lettre, Mme X., dit au porteur : — Vous avez donc un lièvre à me remettre ?

— Madame, répondit-il, M. X. a bien demandé un lièvre au patron, mais il n'y en avait plus, et je viens vous demander si un superbe lapin de garenne, que nous venons de recevoir, ferait votre affaire.

Au retour du mari, reproches amers, naturellement, et, de plus, Madame se permet de concevoir des soupçons sur la fidélité de sa moitié. En fouillant dans le charnier, elle découvre une note qui n'a rien de commun avec les menus des auberges de campagne.

— Ah ! Monsieur a diné, en tête-à-tête ! Deux potages !

— J'avais grand faim.
 — Deux beefsteaks !

— Tu sais bien que le médecin m'a recommandé les viandes noires.

— Deux glaces !

— Je ne t'apprendrai pas que je les adore.

— Deux melons !! Ah ! vous voyez bien que vous n'étiez pas seul !

Et pour combler la mesure, Madame sert à son mari un magnifique *canard* qu'elle pêche dans un journal de la semaine. Elle lit avec un sourire agaçant : M. X., dont la myopie est bien connue, est en chasse depuis huit jours. Pendant ce laps de temps, il a trouvé moyen d'abattre, en guise de lièvres, ses deux chiens, un porc..... et de blesser l'un de ses camarades.

Pauvre homme !

L. D.

Extrait des journaux suisses d'octobre.

Lundi, 7 heures du matin. — M. Gambetta est arrivé hier soir aux Crêtes. On l'entend ronfler.

8 heures. — Quelqu'un, qui vient de regarder par le trou de la serrure, annonce que M. Gambetta se lève.

8 1/2 heures. — Un accident, heureusement sans gravité, est arrivé à M. Gambetta. Un bouton de sa culotte a sauté, mais M. X... le lui a immédiatement recousu.

Mardi. — Le corps des cadets de Vevey a passé une revue en l'honneur de M. Gambetta. Ce dernier, prévenu à temps, était parti pour Lausanne, où il a assisté à une séance du Grand Conseil. M. Gambetta a exprimé sa surprise et sa satisfaction à la vue du calme qui règne dans cette assemblée.

Mercredi. — M. Gambetta a visité le Musée de peinture. Le tableau de la bataille du Léman ne lui ayant pas plu, on croit que le gouvernement en fera cadeau à un musée de province.

M. Gambetta ayant pris l'absinthe au Grand-Pont et l'ayant trouvée excellente, quelques habitués de l'établissement ont télégraphié cette bonne nouvelle à M. Pernod.

Jeudi. — M. Gambetta, dinant chez un actionnaire du Simplon, a trouvé le macaroni excellent. Cette heureuse circonstance facilitera sans doute les négociations avec le gouvernement italien.

Vendredi. — Un trait de M. Gambetta qui rappelle Alexandre tranchant le nœud gordien : Ne sachant, dans une promenade, s'il devait prendre le